



indivisaire peut il faire sans accord des autres

Par **arthur971**, le **22/05/2013** à **16:07**

Il y a 18 ans j'ai quitté la métropole pour la Guadeloupe, pour venir aider mes parents (mon père avait fait un AVC) tout en sachant que je ne trouverais pas de travail ici. Après le décès de ma mère le 16/06/2012, une sœur et son mari sont venus s'installer. De regarder la télé et son mari d'aller pêcher ils ne font rien, moi j'entretien un terrain de 3000 m². ON me rapport les allégations qu'il distille sur moi, jusqu'a je poursuivais ma mère armé d'un couteau.

Ma question:

On m'a averti comme il fait une construction de faire passer son arrivée d'eau au devant de la maison familiale et il jubile de détruire un petit jardin que j'ai fais avec une pelle pour enterrer les tuyaux.

Peut-il le faire sans accord des autres indivisaires ?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **22/05/2013** à **16:53**

bjr,
non bien sur il faut l'accord des autre indivisaires.
cdt

Par **arthur971**, le **23/05/2013** à **14:25**

Bonjour

Merci Youris

Que pourrais je faire s'il met s'est intention en œuvre.

J'ai accord des l'autres indivisaires (depuis 18 ans je le fais) de l'entretien du terrain et réparation dans la maison.

Ps un modèle de lettre qu'ils pourraient me faire ?